

AVIS AUX BOUTIQUES DE VAPE !

Les boutiques de vape sont autorisées à ré-ouvrir.

18 mars 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 18 sur 102

Art. 1^{er}. – I. – L'arrêté du 14 mars 2020 susvisé est ainsi modifié :

1^o Dans la liste annexée à l'article 1^{er}, après les mots : « Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés », il est inséré l'alinéa suivant :

« Commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé » ;

Chacun est libre d'ouvrir ou non, le choix de chacun est respectable.

L'autorisation d'ouverture est un fait, mais **montrez que vous êtes des personnes responsables, ne mettez ni vous, ni les autres en danger.**

Si vous ouvrez merci de suivre les consignes suivantes pour la santé de tous.

1. **Respectez et faites respecter à la lettre les consignes sanitaires !**
2. **Privilégiez la vente à distance si vous pouvez.**
3. **Sinon, demandez à vos clients de commander par mail, texto etc. avec retrait en magasin sur rendez-vous. Communiquez sur vos pages ou vos sites.**
4. **Filtrage à la porte pour limiter l'accès à une seule personne à la fois en boutique pour la remise de commande. Respectez et faites respecter les distances de sécurité devant la boutique.**
5. **Si vous en avez, utilisez et faites utiliser à vos clients le gel hydro-alcoolique avant et après chaque vente. Mettez des gants à usage unique à disposition.**
6. **Demandez à vos clients de ne pas venir avec leurs enfants.**
7. **Ne vapez pas et ne laissez personne vaper en boutique. La vapeur pourrait être un vecteur même avec la présence de propylène glycol.**
8. **Plus de tests de liquides en boutique, même pour les débutants (trop de risques tant que l'épidémie ne régresse pas).**
9. **Soyez inventifs, proposez une aide par téléphone, ou mieux faites un tuto sur Youtube que vous pourrez mettre en lien sur votre page FB.**
10. **Nettoyez régulièrement, poignées de porte, surfaces de comptoir, TPE (privilégiez le paiement par CB et non pas en espèces).**